

30/05/2017 - Développement durable

1er observatoire du développement durable dans les champs de la santé, du social et du médico-social

Par Juliette Viatte

Le ministère des solidarités et de la santé, ministère de la transition écologique et solidaire et l'[ANAP \(Agence nationale d'appui à la performance\)](#) lancent le 1er observatoire du développement durable dans les champs de la santé, du social et du médico-social.

Réduire les consommations d'énergie, créer des organisations pérennes et connectées, réutiliser les déchets, respirer un air de plus grande qualité et créer de l'emploi, tels sont les engagements pris par la France en signant en 2016 des accords de Paris.

Une volonté traduite aujourd'hui dans les secteurs sanitaire, social et médico-social par la création d'un observatoire du développement durable, initié par les pouvoirs publics (ministère des solidarités et de la santé, ministère de la transition écologique et solidaire) et l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP), à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, et les fédérations, union et organisations du secteur (FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER, Nexem, UNIOPSS, FNEHAD, SYNERPA, FNAQPA.

4 des fédérations (FHF, FHP, FEHAP et UNICANCER), rejointes aujourd'hui par de nouveaux acteurs, ont déjà signé en 2009 une première convention d'engagement volontaire du secteur de la santé sur la voie du développement durable. Sa mise en oeuvre a contribué à favoriser de nouveaux comportements.

L'observatoire, animé par l'ANAP, articulera ses travaux autour de 32 questions réparties sur 6 axes : société, social, environnement, achats responsables, économie et gouvernance.

Chaque structure concernée, dont l'observatoire, sera l'interlocuteur privilégié, sera libre de s'autoévaluer sur un ou plusieurs axes de son choix.

Le premier recueil des données de l'observatoire du développement durable sera ouvert du 1er juin au 1er septembre 2017 sur le site de l'ANAP. Ses résultats seront restitués à l'automne.